

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNES-MINERVOIS

**N° : DM2026-41**

### PV du Conseil Municipal du 09 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de conseillers votants : 19	Date de la convocation : 22 avril 2026
Quorum : 10		Procurations : 3	

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamel BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ; Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte HAEGELI ; Aude ASENCIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASENCIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 09 avril à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic BARLAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2026

Secrétaire de séance : Raymond FENES

Conseillers	P	A	A donné procuration à
BARLAUD Ludovic	X		
FENES Raymond	X		
MARTINEZ Nathalie	X		
BAGHDADI Djamel	X		
VARELA Véronique	X		
JAMBERT Didier	X		
MONTAUBAN Gérard	X		
COMTE Henri	X		
MECA José	X		
ALSINA Jean-Roger	X		
DONOVAN Catriona	X		
GIRAUD Estelle	X		
RIEUX Magali	X		
RIGON Camille	X		
HAEGELI Charlotte	X		
ASENCIO Aude	X		
CASSAGNEAU Michael		X	Roxane JULIEN
BRAU Anne-Lise		X	Aude ASENCIO
JULIEN Roxane	X		

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

**Secrétaire de séance** : **Raymond FENES** désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

### Approbation du PV du conseil municipal du 25 mars 2026

Le maire rappelle que le procès-verbal a été joint envoyé par mail.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE le procès-verbal**

### Délibération de principe autorisant le recrutement d'agent contractuel de remplacement

**CONSIDERANT** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux momentanément indisponibles ;

**ENTENDU** l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

M le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, de la qualification requise pour leur exercice et de leur expérience.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, auprès du Tribunal Administratif de Montpellier soit par voie postale (6 Rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2) soit par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**PRÉVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### CFU 2025 – Budget Annexe Site Abbatial n°30703

**Considérant** le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

**Considérant** que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Considérant**, que, dans ce cadre M. Ludovic BARLAUD, Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Raymond FENES, 1er Adjoint de la commune délégué aux finances,

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

#### CFU 2025 -Site Abbatial - RÉSULTAT DE CLÔTURE – CODE 30703

		FONCTIONNEMENT
RECETTES	A-Prévision budgétaire totale	149 000,00 €
	B-Recettes réalisées	137 490,85 €
	C-Restes à réaliser RAR	- €
DÉPENSES	D-Prévision budgétaire totale	149 000,00 €
	E-Dépenses réalisées	137 490,85 €
	F-Restes à réaliser RAR	- €
G = B – E	Solde Réalisé de l'exercice (+/-)	- €
H =	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- €
G+H	Excédent /déficit	- €
I = C - F	Restes à réaliser (+/-)	- €
G + H + I	Excédent /déficit	- €

**Considérant** les éléments susvisés ; Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS** (Aude ASENCIO, Anne-Lise BRAU, Michael CASSAGNEAU ET Roxane JULIEN) ; **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Régie Site Abbatial ; **ARRÊTE ET VOTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### CFU 2025 – Budget Annexe « Lotissement Montplaisir » n°30403

**Considérant** le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

**Considérant** que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Considérant**, que, dans ce cadre M. Ludovic BARLAUD, Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Raymond FENES, 1er Adjoint de la commune délégué aux finances,

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

#### CFU 2025 -Lot MONTPLAISIR-RÉSULTAT DE CLÔTURE – CODE 30400

		Investissement	Fonctionnement
RECETTES	A-Prévision budgétaire totale	70 700,00 €	70 700,00 €
	B-Recettes réalisées (1)	34 949,59 €	34 949,59 €
	C-Restes à réaliser RAR	- €	- €
DÉPENSES	D-Prévision budgétaire totale	35 750,41 €	70 700,00 €
	E-Dépenses réalisées (1)	- €	34 949,59 €
	F-Restes à réaliser RAR	- €	- €
G = B – E	Solde Réalisé de l'exercice (+/-)	34 949,59 €	- €
H =	Résultats antérieurs reportés (+/-)	34 949,59 €	- €
G+H	Excédent /déficit	- €	- €
I = C - F	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €
G + H + I	Excédent /déficit	- €	- €

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, auprès du Tribunal Administratif de Montpellier soit par voie postale (6 Rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2) soit par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Considérant les éléments susvisés ; après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Aude ASENCIO, Anne-Lise BRAU, Michael CASSAGNEAU ET Roxane JULIEN) ; APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Lotissement Montplaisir ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à Réaliser ; **ARRÊTE ET VOTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

### CFU 2025 – Budget Annexe « Atelier-relais » n°31802

**Considérant** le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

**Considérant** que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Considérant**, que, dans ce cadre M. Ludovic BARLAUD, Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Raymond FENES, 1<sup>ER</sup> Adjoint de la commune délégué aux finances,

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

#### CFU 2025 -Atelier Relais - RÉSULTAT DE CLÔTURE – CODE 31802

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	A-Prévision budgétaire totale	28 600,00 €	28 000,00 €	56 600,00 €
	<b>B-Recettes réalisées (1)</b>	<b>561,49 €</b>	<b>27 920,90 €</b>	<b>28 482,39 €</b>
	C-Restes à réaliser RAR	- €	- €	- €
DÉPENSES	D-Prévision budgétaire totale	28 038,51 €	28 000,00 €	56 038,51 €
	<b>E-Dépenses réalisées (1)</b>	<b>27 920,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>27 920,90 €</b>
	F-Restes à réaliser RAR	- €	- €	- €
G = B – E	Solde Réalisé de l'exercice (+/-)	27 359,41 €	27 920,90 €	561,49 €
H =	Résultats antérieurs reportés (+/-)	561,49 €	- €	561,49 €
G+H	Excédent /déficit	<b>27 920,90 €</b>	<b>27 920,90 €</b>	- €
I = C - F	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
G + H + I	Excédent /déficit	<b>-27 920,90 €</b>	<b>27 920,90 €</b>	- €

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR Et 4 ABSTENTIONS (Aude ASENCIO, Anne-Lise BRAU, Michael CASSAGNEAU ET Roxane JULIEN) ; APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Atelier Relais ; **ARRÊTE ET VOTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

### CFU 2025 – Budget Annexe « Lot Les Hauts du Roc » n°32203

**Considérant** le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

**Considérant** que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Considérant**, que, dans ce cadre M. Ludovic BARLAUD, Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Raymond FENES, 1<sup>ER</sup> Adjoint de la commune délégué aux finances,

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

## CFU 2025 -Résidence Les Hauts du Roc -RÉSULTAT DE CLÔTURE – CODE 32203

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	A-Prévision budgétaire totale	22 257,72 €	69 044,28 €	91 302,00 €
	B-Recettes réalisées (1)	1 340,57 €	74 915,60 €	76 256,17 €
	C-Restes à réaliser RAR	- €	- €	- €
DÉPENSES	D-Prévision budgétaire totale	95 600,00 €	113 800,00 €	209 400,00 €
	E-Dépenses réalisées (1)	62 664,54 €	75 282,02 €	137 946,56 €
	F-Restes à réaliser RAR	11 000,00 €	- €	11 000,00 €
G = B – E Solde Réalisé de l'exercice (+/-)		- 61 323,97 €	- 366,42 €	- 61 690,39 €
H = Résultats antérieurs reportés (+/-)		73 342,28 €	44 755,72 €	118 098,00 €
G+H Excédent /déficit		12 018,31 €	44 389,30 €	56 407,61 €
C - F Restes à réaliser (+/-)		11 000,00 €	- €	11 000,00 €
+ H + I Excédent /déficit		1 018,31 €	44 389,30 €	45 407,61 €

Considérant les éléments susvisés ; après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR Et 4 ABSTENTIONS (Aude ASENCIO, Anne-Lise BRAU, Michael CASSAGNEAU ET Roxane JULIEN) ; APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Résidence Les Hauts du Roc ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à Réaliser ; **ARRÊTE ET VOTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## CFU 2025 – Budget Annexe « Photovoltaïque » n°32602

**Considérant** le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

**Considérant** que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Considérant**, que, dans ce cadre M. Ludovic BARLAUD, Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Raymond FENES, 1<sup>ER</sup> Adjoint de la commune délégué aux finances,

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

## CFU 2025 -PHOTOVOLTAÏQUE -RÉSULTAT DE CLÔTURE – CODE 32602

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	A-Prévision budgétaire	38 739,60 €	75 070,68 €	113 810,28 €
	B-Recettes réalisées (1)	38 735,65 €	77 821,58 €	116 557,23 €
	C-Restes à réaliser RAR	- €	- €	- €
DÉPENSES	D-Prévision budgétaire	105 600,00 €	155 300,00 €	260 900,00 €
	E-Dépenses réalisées	44 570,04 €	112 235,97 €	156 806,01 €
	F-Restes à réaliser RAR	- €	- €	- €
- E Solde Réalisé de l'exercice (+/-)		- 5 834,39 €	-34 414,39 €	- 40 248,78 €
H = Résultats antérieurs reportés (+/-)		66 860,40 €	80 229,32 €	147 089,72 €
G+H Excédent /déficit		61 026,01 €	45 814,93 €	106 840,94 €
I = C - F Restes à réaliser (+/-)		- €	- €	- €
G + H + I Excédent /déficit		61 026,01 €	45 814,93 €	106 840,94 €

Considérant les éléments susvisés ; après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Aude ASENCIO, Anne-Lise BRAU, Michael CASSAGNEAU ET Roxane JULIEN) ; APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Photovoltaïque ; **ARRÊTE ET VOTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

## CFU 2025 – Budget Principal n°24203

**Considérant** le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

**Considérant** que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, auprès du Tribunal Administratif de Montpellier soit par voie postale (6 Rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2) soit par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Considérant**, que, dans ce cadre M. Ludovic BARLAUD, Maire a communiqué le compte financier unique de la commune déléguée aux finances, Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**CFU 2025-BUDGET PRINCIPAL-RÉSULTAT DE CLÔTURE – CODE 24203**

		Investissement	Fonctionnement
RECETTES	A-Prévision budgétaire totale	1 764 600,00 €	1 969 450,59 €
	<b>B-Recettes réalisées (1)</b>	<b>1 387 540,93 €</b>	<b>2 057 661,03 €</b>
	C-Restes à réaliser <b>RAR</b>	332 500,00 €	- €
DÉPENSES	D-Prévision budgétaire totale	1 701 677,28 €	2 335 300,00 €
	<b>E-Dépenses réalisées (1)</b>	<b>606 629,16 €</b>	<b>1 826 312,31 €</b>
	F-Restes à réaliser <b>RAR</b>	281 800,00 €	- €
<b>G = B – E</b>	Solde Réalisé de l'exercice (+/-)	780 911,77 €	231 348,72 €
<b>H =</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-)	44 077,28 €	365 849,41 €
<b>G+H</b>	Excédent/déficit	<b>824 989,05 €</b>	<b>597 198,13 €</b>
<b>I = C - F</b>	Restes à réaliser (+/-)	50 700,00 €	- €
<b>G + H + I</b>	Excédent/déficit	875 689,05 €	597 198,13 €

Considérant les éléments susvisés ; après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR Et 4 ABSTENTIONS (Aude ASENCIO, Anne-Lise BRAU, Michael CASSAGNEAU ET Roxane JULIEN) ; APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Principal ; **RECONNAIT** la sincérité des restas à Réaliser ; **ARRÊTE ET VOTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A la demande de Mme Roxane JULIEN il est indiqué que le budget vert est à zéro car aucune opération n'a été réalisée.

**Vote des taux des impôts directs locaux 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est précisé que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

**VU** les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts.

**ENTENDU** l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 61,48%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,77%
- taxe d'habitation : 24,63%

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Affectation des résultats Budget Principal n°24203**

**APRES** avoir examiné le compte financier unique 2025 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

**CONSTATANT** que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 597 198,13€ et un excédent d'investissement de 824 689,05 €

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANT A REPORTER N+1 AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	824 689,05 €	Dépenses <b>281 800,00 €</b>	50 700,00	<b>542 889,05 €</b>
FONCT	597 198,13 €	Recettes <b>332 500,00 €</b>		<b>597 198,13 €</b>

**CONSIDÉRANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR Et 4 ABSTENTIONS (Aude ASENCIO, Anne-Lise BRAU, Michael CASSAGNEAU ET Roxane JULIEN)**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, auprès du Tribunal Administratif de Montpellier soit par voie postale (6 Rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2) soit par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>597 198,13 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	300 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	297 198,13 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

### Affectation des résultats « Résidence les Hauts du Roc »

**APRES** avoir examiné le compte financier unique 2025 du budget annexe Atelier Relais, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

**CONSTATANT** que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 44 389.30€ et un excédent d'investissement de 12 081.31€

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANT A REPOURTER N+1 AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	12 018,31 €	Dépenses 11 000,00 €	-11 000,00	1 018,31 €
FONCT	44 389,30 €	Recettes 0,00 €		44 389,30 €

**CONSIDÉRANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Aude ASENCIO, Anne-Lise BRAU, Michael CASSAGNEAU ET Roxane JULIEN)**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>44 389,30 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	30 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	14 389,30 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

### QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Mme Roxane JULIEN demande quand les associations auront une réponse à leur demande de subvention, ce à quoi il est répondu que les réponses seront données après l'adoption du budget primitif.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.**

La liste des délibérations de la présente séance a été affichée le 13 avril 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, auprès du Tribunal Administratif de Montpellier soit par voie postale (6 Rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2) soit par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Sur présentation du Maire,

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, Approuve à l'UNANIMITE sans observation**

Procès-verbal établi et clos le 28 Avril 2026

**Le Maire**



**Ludovic BARTAUD**

**La secrétaire de séance**

**Véronique VARELA**

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
CAUNES-MINERVOIS****N° : DM2026-42****Fixation des taux concernant les possibilités  
d'avancement de grade**Nombre de  
conseillers en  
exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de  
conseillers  
présents : 16Nombre de  
conseillers  
votants : 19

Procurations : 3

Date de la  
convocation :

22 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamal  
BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ;  
Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte  
HAEGELI ; Aude ASENCIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane  
JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona  
DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASENCIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

**VU** l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;  
**VU** l'article 49 modifié de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 2<sup>ème</sup> alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DM2024-65 du 21 Août 2024 relative au tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables au titre de l'avancement de grade.

**CONSIDERANT** que le tableau des emplois dispose d'un poste non pourvu à ce jour pour chaque cadre d'emploi concerné

**ENTENDU** l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DÉCIDE** de fixer à partir de l'année 2026 les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Taux en %
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Agent de maîtrise territorial	Agent de Maîtrise principal	100%

**Le Maire**

  
**Ludovic BARLAUD**

**La secrétaire de séance**

  
**Véronique VARELA**

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
CAUNES-MINERVOIS****N° : DM2026-43****Fixation du nombre de membres au Conseil  
d'Administration du CCAS**Nombre de  
conseillers en  
exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de  
conseillers  
présents : 16Nombre de  
conseillers  
votants : 19

Procurations : 3

Date de la  
convocation :

22 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamal  
BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ;  
Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte  
HAEGELI ; Aude ASENCIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane  
JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona  
DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASENCIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut pas être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**ENTENDU** l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

**FIXE** l'effectif des représentants au CCAS à 8, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**Le Maire**



**Ludovic BARBAUD**

11160

**La secrétaire de séance**



**Véronique VARELA**

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNES-MINERVOIS

**N° : DM2026-44**

### Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de  
conseillers  
présents : 16

Nombre de  
conseillers  
votants : 19

Procurations : 3

Date de la  
convocation :

22 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamal  
BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ;  
Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte  
HAEGELI ; Aude ASENCIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane  
JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona  
DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASENCIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération n°DM2026-44 a fixé à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

**CONSIDÉRANT** qu'en application de la possibilité offerte par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour un suffrage à main levée ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire a procédé à un appel de candidatures et qu'une seule liste n'a été déposée (par M Raymond FENES) ;

**CONSIDÉRANT** que cette liste est constituée des élus suivants dans l'ordre de présentation

Mme Véronique VARELA

M Raymond FENES

Mme Camille RIGON

M José MECA

**EN APPLICATION** du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT qui précise que « *si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant* » les élus de la liste présentée par M Raymond FENES sont automatiquement nommés dans l'ordre de présentation.

**Le Maire**



**La secrétaire de séance**



**Véronique VARELA**

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNES-MINERVOIS

**N° : DM2026-45**

#### Affectation des résultats - Budget Annexe 31802 - ATELIER RELAIS

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de conseillers votants : 19	Date de la convocation : 22 avril 2026
Quorum : 10		Procurations : 3	

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamal BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ; Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte HAEGELI ; Aude ASENCIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASENCIO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

**APRES** avoir examiné le compte financier unique 2025 du **budget annexe Atelier Relais**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

**CONSTATANT** que le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 27 920.90€ et un déficit d'investissement de - 27 920.90€

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANT À REPO RTER N+1 AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-27 920,90 €	Dépenses 0,00 €	0,00	-27 920,90 €
FONCT	27 920,90 €	Recettes 0,00 €		27 920,90 €

**CONSIDÉRANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>27 920,90 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	27 920,90 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>27 920,90 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

**Le Maire**  
  
**Ludovic BARLAUD**  
 71160

**La secrétaire de séance**

  
**Véronique VARELA**

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNES-MINERVOIS

**N° : DM2026-46**

#### Affectation des résultats - Budget Annexe 32602

#### PHOTOVOLTAÏQUE

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de conseillers votants : 19	Date de la convocation :  22 avril 2026
Quorum : 10		Procurations : 3	

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamal BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ; Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte HAEGELI ; Aude ASENCIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASENCIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

**APRES** avoir examiné le compte financier unique 2025 du budget annexe Photovoltaïque, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

**CONSTATANT** que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 45 814.93€ et un excédent d'investissement de 61 026.01€

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANT À REPORTER N+1 AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	61 026,01 €	Dépenses 0,00 €	0,00	61 026,01 €
FONCT	45 814,93 €	Recettes 0,00 €		45 814,93 €

**CONSIDÉRANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>45 814,93 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	45 814,93 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

**Le Maire**



**La secrétaire de séance**

**Véronique VARELA**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, auprès du Tribunal Administratif de Montpellier soit par voie postale (6 Rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2) soit par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNES-MINERVOIS

**N° : DM2026-47**

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE ATELIER-RELAIS

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de conseillers votants : 19	Date de la convocation :
Quorum : 10		Procurations : 3	22 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamal BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ; Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte HAEGELI ; Aude ASECIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASECIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** l'instruction comptable M57

**VU** le Compte Financier Unique 2025 approuvé par délibération n°2025-19 du 19 février 2025.

**APRES** s'être fait présenter le projet de budget primitif 2026 du budget « Atelier-relais » approuvé par la commission des finances

### LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

**ADOpte** le budget 2026 - Budget Annexe « Atelier-relais » :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres

#### BUDGET 2026 -ATELIER RELAIS– CODE 31802

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section De Fonctionnement</b>	- €	- €
<b>Section D'Investissement</b>	27 920,90 €	27 920,90 €
<b>TOTAUX</b>	27 920,90 €	27 920,90 €

**PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2026.

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire**



**La secrétaire de séance**

*[Signature]*  
**Véronique VARELA**

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNES-MINERVOIS

**N° : DM2026-48**

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « REGIE SITE ABBATIAL »

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de conseillers votants : 19	Date de la convocation :
Quorum : 10		Procurations : 3	22 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamal  
BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ;  
Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte  
HAEGELI ; Aude ASECIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane  
JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona  
DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASECIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** l'instruction comptable M57

**VU** le Compte Financier Unique 2025 approuvé par délibération n°2025-19 du 19 février 2025.

**APRES** s'être fait présenter le projet de budget primitif 2026 du budget « Régie Site Abbatial » approuvé par la commission des finances

**LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR  
et 4 ABSTENTIONS (Aude ASECIO, Michael CASSAGNEAU, Anne-Lise  
BRAU, Roxane JULIEN)**

**ADOpte** le budget 2026 - Budget Annexe « Régie Site Abbatial » :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres

**BUDGET 2026 -RÉGIE SITE ABBATIAL – CODE 30703**

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section De Fonctionnement</b>	165 500,00 €	165 500,00 €
<b>TOTAUX</b>	165 500,00 €	165 500,00 €

**PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2026.

**AUTORISE** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tous virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire**



**Ludovic BARLAUD**

**La secrétaire de séance**

**Véronique VARELA**

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNES-MINERVOIS

**N° : DM2026-49**

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « Résidence les Hauts du Roc »

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de  
conseillers  
présents : 16

Nombre de  
conseillers  
votants : 29

Procurations : 3

Date de la  
convocation :

22 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamal BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ; Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte HAEGELI ; Aude ASECIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASECIO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

**VU** le code général des collectivités territoriales  
**VU** l'instruction comptable M57  
**VU** le Compte Financier Unique 2025 approuvé par délibération n°2025-19 du 19 février 2025.

**APRES** s'être fait présenter le projet de budget primitif 2026 du budget  
 « Résidence Les Hauts du Roc » » approuvé par la commission des finances

### LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

**ADOpte** le budget 2026 - Budget Annexe « Résidence Les Hauts du Roc » :  
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres  
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres

#### BUDGET 2026 -PRESIDENCE LES HAUTS DU ROC – CODE 32203

	DEPENSES	RECETTES
Section De Fonctionnement	87 000,00 €	87 000,00 €
Section D'Investissement	62 500,00 €	62 500,00 €
TOTAUX	149 500,00 €	149 500,00 €

**PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2026.

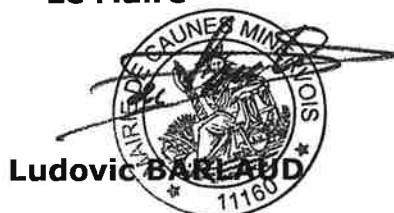
**AUTORISE** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tous virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire**



**Ludovic BARLAUD**

**La secrétaire de séance**

**Véronique VARELA**

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNES-MINERVOIS

**N° : DM2026-50**

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « Photovoltaïque en toiture »

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de  
conseillers  
présents : 16

Nombre de  
conseillers  
votants : 19

Procurations : 3

Date de la  
convocation :

22 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamel  
BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ;  
Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte  
HAEGELI ; Aude ASECIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane  
JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona  
DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASECIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** l'instruction comptable M57

**VU** le Compte Financier Unique 2025 approuvé par délibération n°2025-19 du 19 février 2025.

**APRES** s'être fait présenter le projet de budget primitif 2026 du budget « Photovoltaïque en toiture » » approuvé par la commission des finances

### LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

**ADOpte** le budget 2026 - Budget Annexe « Photovoltaïque en toiture » :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres

#### BUDGET 2026 - PHOTOVOLTAÏQUE M4- – CODE 32602

	DEPENSES	RECETTES
Section De Fonctionnement	119 000,00 €	119 000,00 €
Section D'Investissement	99 800,00 €	99 800,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>218 800,00 €</b>	<b>218 800,00 €</b>

**PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2026.

**AUTORISE** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tous virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire



**Ludovic BARLAUD**

La secrétaire de séance



**Véronique VARELA**

Département de l'Aude



11160 Caunes-Minervois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNES-MINERVOIS

**N° : DM2026-51**

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de conseillers votants : 19	Date de la convocation :
Quorum : 10		Procurations : 3	22 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 27 avril à 19h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CAUNES MINERVOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic  
BARLAUD, Maire.

**PRESENTS** : Ludovic BARLAUD ; Raymond FENES ; Nathalie MARTINEZ ; Djamal BAGHDADI ; Véronique VARELA ; Magali RIEUX ; Didier JAMBERT ; José MECA ; Camille RIGON ; Jean ALSINA ; Estelle GIRAUD ; Henri COMTE ; Charlotte HAEGELI ; Aude ASECIO ; Michael CASSAGNEAU ; Anne-Lise BRAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard MONTAUBAN ; Catriona DONOVAN ; Roxane JULIEN

**PROCURATIONS** : Gérard MONTAUBAN à Ludovic BARLAUD ; Catriona DONOVAN à Raymond FENES ; Roxane JULIEN à Aude ASECIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique VARELA

**VU** le code général des collectivités territoriales  
**VU** l'instruction comptable M57  
**VU** le Compte Financier Unique 2025 approuvé par délibération n°2025-19 du 19 février 2025.

**APRES** s'être fait présenter le projet de budget primitif 2026 du Budget Principal approuvé par la commission des finances

**LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE DE 15 VOIX POUR  
 et 4 VOIX CONTRE (Aude ASENIO, Michael CASSAGNEAU, Anne-Lise  
 BRAU, Roxane JULIEN)**

**ADOpte** le budget 2026 - Budget Principal :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
vote	Crédits de fonctionnement votés au BP 2026	2 249 600,00 €	1 952 401,87 €
		<b>+</b>	<b>+</b>
reports	002 Résultat de fonctionnement reporté	0	297 198,13 €
		<b>=</b>	<b>=</b>
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>2 249 600,00 €</b>	<b>2 249 600,00 €</b>
INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
vote	Crédits d'investissement votés au BP 2026	1 416 500,00 €	541 110,95 €
		<b>+</b>	<b>+</b>
reports	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2025	281 800,00 €	332 500,00 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	824 689,05 €
		<b>=</b>	<b>=</b>
<b>Total de la section d'Investissement</b>		<b>1 698 300,00 €</b>	<b>1 698 300,00 €</b>
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2026</b>		<b>3 947 900,00 €</b>	<b>3 947 900,00 €</b>

**PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2026.

**AUTORISE** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tous virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer toute décision relative à l'application de la délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire**



**La secrétaire de séance**



**Véronique VARELA**